



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

107.7
Ile-de-France



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15/07/2024

L'ÉTAT RENFORCE SON PARTENARIAT AVEC LA RADIO 107.7 ILE-DE-FRANCE PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, 107.7 Île-de-France devient la radio de la mobilité en partenariat avec la campagne [anticiperlesjeux](#). La radio proposera un contenu dédié aux Jeux, en donnant les meilleurs conseils de déplacement à ses auditeurs, en cohérence avec les consignes données par les autorités.

La radio 107.7 Île-de-France du groupe SANEF diffuse un programme quotidien entièrement dédié à l'information sur les conditions de déplacement en Île-de-France, sur les principaux axes routiers (autoroutes et routes nationales) et dans les transports collectifs structurants (RER, Transilien et métro), en lien avec le service d'information trafic en temps réel SYTADIN de la Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), service du Ministère des Transports.

Pendant les Jeux, les auditeurs pourront bénéficier :

- de points trafic toutes les 15 minutes sur le trafic routier en temps réel avec une présentation des principales difficultés et des conseils pour les contourner ;
- d'éléments fournis quotidiennement par la DiRIF sur les conditions de circulation : ralentissements, temps de parcours et itinéraires à privilégier sur les grands axes routiers d'Île-de-France ;
- d'une série de chroniques donnant les meilleurs conseils pour anticiper les jeux, en déclinaison de la campagne d'information du Ministère des Transports.

Zoom sur la nouvelle version de l'application Sytadin

L'application mobile de Sytadin fait peau neuve dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques dès le 15 juillet 2024.

En plus de renvoyer directement sur la version web de 107.7 Île-de-France, une rubrique « JOP 2024 » a été spécifiquement créée, pour que les usagers puissent consulter les informations suivantes, accessibles sur le fond de carte routière de l'application :

- l'ensemble des sites de compétition olympiques et paralympiques ;
- les différents périmètres de sécurité mis en place par la Préfecture de police limitant les possibilités de circulation sur ces zones ;
- les voies réservées olympiques et paralympiques selon leur date d'activation ;
- les fermetures des bretelles d'accès.

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

Contacts presse

**Service presse de Patrice Vergriete,
ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des
territoires, chargé des Transports**

Tél : 01 40 81 12 28

Mél : presse.mt@transports.gouv.fr